L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 28 SEPTEMBRE

DOCUMENTS OFFICIELS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bien que les élections aient été ajournées [illegible] le décret de convocation des colléges électoraux en France.

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français,

En proclamant, il y a quatre jours, le Gouvernement de la défense nationale, nous avons nous-même défini notre mission.

Le pouvoir gisait à terre; ce qui avait commencé par un attentat finissait par une désertion. Nous n'avons fait que ressaisir le gouvernail échappé à des mains impuissantes.

Mais l'Europe a besoin qu'on l'éclaire. Il faut qu'elle connaisse par d'irrécusables témoignages que le pays tout entier est avec nous. Il faut que l'envahisseur rencontre sur sa route non-seulement l'obstacle d'une ville immense résolue à périr plutôt que de se rendre, mais un peuple entier debout, organisé, représenté, une assemblée enfin qui puisse porter en tous lieux, et en dépit de tous les désastres, l'âme vivante de la Patrie.

En conséquence:

Le Gouvernement de la défense nationale décrète:

Art. 1er. Les colléges électoraux sont convoqués pour le dimanche, 16 octobre, à l'effet d'élire une Assemblée nationale constituante.

Art. 2. Les élections auront lieu au scrutin de liste, conformément à la loi du 15 mars 1849.

Art. 3. Le nombre des membres de l'Assemblée constituante sera de sept cent cinquante.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 8 septembre 1870.

EMMANUEL ARAGO, GARNIER-PAGÈS, CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, JULES FAVRE, PELLETAN, JULES FERRY, E. PICARD, GAMBETTA, ROCHEFORT, JULES SIMON.

Le ministre de la guerre, général LE FLÔ; le ministre par intérim de la marine et des colonies, le contre-amiral DE DOMPIERRE D'HORNOY; le ministre de l'agriculture et du commerce, M. MAGNIN, ancien député; le ministre des travaux publics, M. DORIAN.

Déchéance et Avènement.

—Suite—

(Voir l'*Abeille* de ce matin.)

A six heures, des curieux qui se trouvent devant la caserne Napoléon invitent, aux cris de: "Vive la ligne!" les soldats du 1er qui y sont casernés, à sortir afin de fraterniser avec eux.

Quelques militaires parviennent peu à peu à ouvrir l'une des portes et à s'en aller. Bientôt la foule renverse une grille et enfonce les portes. Alors un grand nombre de militaires sortent et viennent se mêler au public.

C'est là, avec quelques bris de bancs et de bustes, tous les dégâts qu'on ait à déplorer à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque du conseil municipal, ainsi que les autres pièces dépendant du service, ont pu être respectées, grâce aux efforts du bibliothécaire, M. Dardenne, et de quelques gardes nationaux.

M. Rochefort a été reçu par M. Gambetta, qui l'a pris par le bras et lui a fait prendre place à côté des membres déjà installés.

De vives discussions ont eu lieu sur plusieurs points de l'Hôtel-de-ville, à la salle Saint-Jean, dans la cour Louis XIV et dans la salle du Trône pour le choix du drapeau à adopter pour la nouvelle République. Nombre d'ouvriers tenaient pour le drapeau rouge, et quelques drapeaux de cette couleur avaient été arborés sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Mais MM. Gambetta, Picard et quelques officiers de la garde nationale, ont fait prévaloir le drapeau tricolore comme nous ayant conduits à la victoire et pouvant nous y conduire encore. Ils ont dit que c'était le drapeau de 92 et de 48, le véritable drapeau national. Quelques voix s'élevèrent alors, criant: "C'est un drapeau bâtard! Il a la couleur des Bourbons." On a répondu: "Non, le rouge était la couleur de la vieille France, le drapeau sali! a-t-on dit encore.—Eh bien! nous le laverons, ont répondu les autres."

Dans la journée, vers trois heures, la prison de Sainte-Pélagie a été assiégée. Les portes ont été enfoncées, et les détenus politiques, en tête desquels se trouvaient MM. Henri Rochefort et Arnaud (de l'Ariége), ont été mis en liberté.

On se rend à l'Hôtel de Ville. Toutes les portes avaient été ouvertes par les ordres de M. Alfred Blanche, préfet intérimaire. Tous ceux qui se présentaient pouvaient entrer librement jusque dans la salle du trône, qui a été en peu de temps envahie. Bientôt, après l'arrivée les membres du nouveau gouvernement provisoire, M. Blanche a immédiatement quitté la place. Ils se sont installés dans le cabinet du préfet, tandis que le nouveau préfet de Paris, M. Étienne Arago, occupait, avec son secrétaire, M. Floquet, le cabinet du secrétaire général. La République a été proclamée par MM. Gambetta et Jules Ferry dans les appartements du préfet, devant une centaine de personnes.

Un portrait de l'empereur, qui se trouvait dans le cabinet du préfet, a été jeté par terre et mis en pièces. Un peu plus tard, lorsque M. Gambetta le fit remarquer, on en a ramassé les morceaux en disant: C'est inutile.

Malheureusement il ne put pas en être de même pour le portrait peint par Horace Vernet, qui surmontait une des cheminées de la salle du trône, et qui fut mis en lambeaux. Un panneau dans la salle du conseil municipal, représentant la remise à l'empereur par M. Haussmann du décret d'annexion de la banlieue à Paris, fut aussi détruit.

A l'Hôtel de Ville, toutes les fenêtres et les portes étaient garnis de monde. Vers cinq heures, M. Gambetta a paru à une fenêtre avec MM. Jules Ferry, Emmanuel Arago et Jules Favre, et a lu la liste du Gouvernement provisoire. Dix minutes après, à une autre fenêtre, paraissaient MM. Rochefort et M. Raspail, qui se sont retirés, aux applaudissements de la foule.

Un peu plus tard, M. Rochefort, rappelé par les cris, a reparu à une autre fenêtre.

A six heures, on faisait circuler la liste du Gouvernement provisoire. On lisait les noms de MM. Jules Favre, Gambetta, Jules Simon, Ernest Picard, Eugène Pelletan, Jules Grévy, Jules Ferry, Crémieux, Henry Rochefort; M. Étienne Arago, maire de Paris, le comte de Kératry, préfet de police, et le général Trochu, gouverneur de Paris.

Les gardes de Paris, qui occupaient les postes du Palais-de-Justice et de la préfecture de police, invités à se retirer par les gardes nationaux, ont répondu qu'ils consentaient à rentrer dans leurs postes, mais qu'ils ne pouvaient les abandonner que sur l'ordre de leur commandant supérieur.

L'ordre n'a pas tardé à être envoyé; les gardes de Paris se sont alors retirés.

Un bataillon de gardes nationaux occupe l'Hôtel-de-Ville, un autre entoure la préfecture de police.

Devant les divers ministères, où se trouvaient déjà installés les nouveaux membres du gouvernement provisoire, de nombreux groupes stationnent.

A leur sortie de l'Hôtel-de-Ville, MM. Ernest Picard, Léon Gambetta et Magnin ont été acclamés par la foule. Ils montent dans une voiture qui marche au pas et que des francs-tireurs escortent. M. Crémieux est également l'objet d'une ovation sur la place de l'Hôtel-de-Ville; il se dirige vers la place Vendôme, prend possession du ministère de la justice et adresse quelques paroles à la foule du balcon du premier étage. Il annonce la formation du gouvernement provisoire: "provisoire, mais, dit-il, car la République sera immuable."

Ce soir, on rencontre des groupes compacts et des promeneurs en nombre incalculable dans les rues, sur les quais et sur les boulevards. On entend de temps en temps crier alternativement: *Vive la France! Vive la République!* Plusieurs bandes se promènent en criant: *Vive la République!*

La Circulaire de Jules Favre.

Voici le texte de la circulaire adressée aux agents diplomatiques de France, par M. Favre, vice-président du gouvernement de la défense nationale, ministre des affaires étrangères:

"Monsieur,

"Les événements qui viennent de s'accomplir à Paris s'expliquent si bien par la logique inexorable des faits qu'il est inutile d'insister longuement sur leur sens et leur portée.

"En cédant à un élan irrésistible, trop longtemps contenu, la population de Paris a obéi à une nécessité supérieure, celle de son propre salut.

"Elle n'a pas voulu périr avec le pouvoir criminel qui conduisait la France à sa perte.

"Elle n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie; elle l'a enregistrée au nom du droit, de la justice et du salut public.

"Cette sentence était si bien ratifiée à l'avance par la conscience de tous, que nul, parmi les défenseurs les plus bruyants du pouvoir qui tombait, ne s'est levé pour le soutenir.

"Il s'est effondré de lui-même, sous le poids de ses fautes, aux acclamations d'un peuple immense, sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une personne ait été privée de sa liberté.

"Et l'on a pu voir, chose inouïe dans l'histoire, les citoyens auxquels le peuple conférait le mandat périlleux de combattre et de vaincre, ne pas songer un instant aux adversaires qui la veille les menaçaient d'exécutions militaires. C'est en leur refusant l'honneur d'une répression quelconque qu'ils ont constaté leur aveuglement et leur impuissance.

"L'ordre n'a pas été troublé un seul moment; notre confiance dans la sagesse et le patriotisme de la garde nationale et de la population tout entière nous permet d'affirmer qu'il ne le sera pas.

"Délivré de la honte et du péril d'un gouvernement traître à tous ses devoirs, chacun comprend que le premier acte de cette souveraineté nationale enfin reconquise, est de se commander à soi-même, et de chercher sa force dans le respect du droit.

"D'ailleurs, le temps presse: l'ennemi est à nos portes; nous n'avons qu'une pensée, repousser hors de notre territoire.

"Mais cette obligation que nous acceptons résolument, ce n'est pas nous qui l'avons imposée à la France; elle ne la subirait pas si notre voix avait été écoutée.

"Nous avons défendu énergiquement, au prix même de notre popularité, la politique de la paix. Nous y persévérons avec une conviction de plus en plus profonde.

"Notre cœur se brise au spectacle de ces massacres humains dans lesquels disparaît la fleur des deux nations qu'avec un peu de bon sens et beaucoup de liberté on aurait préservées de ces effroyables catastrophes.

[illegible]

"Honneur à elle! La nation lui ouvre ses bras! Le pouvoir impérial a voulu les diviser; les malheurs et le devoir les confondent. [illegible] par le patriotisme et la liberté, cette alliance nous fait invincibles.

"Prêts à tout, nous envisageons avec calme la situation qui nous est faite.

"Cette situation, je la précise en quelques mots; je la soumets au jugement de mon pays et de l'Europe.

"Nous avons hautement condamné la guerre, et, protestant de notre respect pour le droit des peuples, nous avons demandé qu'on laissât l'Allemagne maîtresse de ses destinées.

"Nous voulions que la liberté fût à la fois notre lien commun et notre commun bouclier; nous étions convaincus que ces forces morales assuraient le maintien de la paix. Mais, comme sanction, nous réclamions une arme pour chaque citoyen, une organisation civique, des chefs élus; alors nous demeurions inexpugnables sur notre sol.

"Le gouvernement impérial, qui avait depuis longtemps séparé ses intérêts de ceux du pays, a repoussé cette politique. Nous la reprenons, avec l'espoir qu'instruite par l'expérience, la France aura la sagesse de la pratiquer.

"De son côté, le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre, non à la France, mais à la dynastie impériale.

"La dynastie est à terre. La France libre se lève.

"Le roi de Prusse veut-il continuer une lutte impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous?

"Veut-il donner au monde du dix-neuvième siècle ce cruel spectacle de deux nations qui s'entre-détruisent et qui, oublieuses de l'humanité, de la raison, de la science, accumulent les ruines et les cadavres?

"Libre à lui; qu'il assume cette responsabilité devant le monde et devant l'histoire!

"Si c'est un défi, nous l'acceptons.

"Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.

"Une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance.

"Nous ne traiterons que pour une paix durable.

"Ici, notre intérêt est celui de l'Europe entière, et nous avons lieu d'espérer que, dégagée de toute préoccupation dynastique, la question se posera ainsi dans les chancelleries.

"Mais fussions-nous seuls, nous ne faiblirions pas.

"Nous avons une armée résolue, des forts bien pourvus, une enceinte bien établie, mais surtout les poitrines de trois cent mille combattants décidés à tenir jusqu'au dernier.

"Quand ils vont pieusement déposer des couronnes aux pieds de la statue de Strasbourg, ils n'obéissent pas seulement à un sentiment d'admiration enthousiaste, ils prennent leur héroïque mot d'ordre, ils jurent d'être dignes de leurs frères d'Alsace et de mourir comme eux.

"Après les forts, les remparts; après les remparts, les barricades. Paris peut tenir trois mois et vaincre; s'il succombait, la France, debout à son appel, le vengerait; elle continuerait la lutte, et l'agresseur y périrait.

"Voilà, monsieur, ce que l'Europe doit savoir. Nous n'avons pas accepté le pouvoir dans un autre but. Nous ne le conserverions pas une minute si nous ne trouvions pas la population de Paris et la France entière décidées à partager nos résolutions.

"Je les résume d'un mot devant Dieu qui nous entend, devant la postérité qui nous jugera: nous ne voulons que la paix. Mais si l'on continue contre nous une guerre funeste que nous avons condamnée, nous ferons notre devoir jusqu'au bout, et j'ai la ferme confiance que notre cause, qui est celle du droit et de la justice, finira par triompher.

"C'est en ce sens que je vous invite à expliquer la situation à M. le ministre de la cour près de laquelle vous êtes accrédité, et entre les mains duquel vous laisserez copie de ce document.

"Agréez, monsieur, l'expression de ma haute considération.

"Le 6 septembre 1870.

"Le ministre des affaires étrangères, "JULES FAVRE."

Une lettre de M. Guizot.

Les journaux anglais publient la lettre suivante, que M. Guizot a écrite à l'un de ses amis en Angleterre:

Val Richer.

Mon cher.....

Si nous ne faisions que commencer cette malheureuse guerre, je vous dirais franchement ce que je pense de sa mauvaise origine et de ses lamentables erreurs; je suis sûr d'ailleurs qu'une forte majorité de la nation française pense comme moi à ce sujet.

Mais nous ne commençons pas la guerre, et quoique l'opinion de la nation française sur les principaux points de la question ne soit pas changée; mais personne n'y songe maintenant; en réalité, nous ne pouvons ni ne devons y penser.

A présent, ce dont nous devons nous occuper, ce dont nous nous occupons, en effet, c'est de la guerre, et de la guerre seulement. Il le faut non-seulement à cause des revers inattendus que nous avons éprouvés, mais aussi, et surtout à cause des desseins que manifestent les Prussiens, et du caractère qu'ils ont donné à cette guerre.

De leur part c'est, d'une manière manifeste, une guerre d'ambition et de conquête. Ils proclament hautement qu'ils se proposent de reprendre l'Alsace et la Lorraine, provinces qui nous appartiennent depuis deux siècles et que nous avons possédées malgré toutes les vicissitudes et les chances de la guerre.

Les Prussiens font même plus: quoiqu'ils n'occupent que très partiellement et temporairement seulement ces provinces, ils veulent déjà exercer sur elles les droits de souveraineté. Ils ont proclamé en Lorraine un décret abolissant nos lois de conscription et de recrutement pour l'armée. Demandez au premier Allemand honnête que vous rencontrerez si ce n'est pas là un de ces actes d'ambition victorieuse qui obligent une nation à une lutte prolongée indéfiniment, à une lutte qui ne peut se terminer que par un de ces désastres qu'une nation n'accepte jamais; un de ces actes qui, si elle l'éprouve, elle n'oublient jamais.

Soyez sûr, mon cher.... que la France n'acceptera jamais le caractère et les conséquences que la Prusse désire donner à la guerre. Nos premiers revers nous obligent à préserver notre honneur national et les prétentions de la Prusse nous forcent à défendre et à garder notre territoire national. Nous maintiendrons ces deux causes à tout prix et jusqu'à la fin. Et permettez-moi de vous dire, sans présomption, qu'étant aussi résolue que nous le sommes, nous sommes sérieusement inquiets sur le résultat de cette lutte.

Tout au commencement, les Prussiens tirent un effort immense; il reste un autre effort à faire; c'est de notre part, et il a, jusqu'à présent, à peine commencé. Nous avons été très blâmables de ne pas avoir été mieux préparés d'abord, mais avec toutes nos défaillances nous avons vu ce que valent nos troupes et ce que l'on verra de plus en plus avec le temps.

Nous sommes supérieurs aux Prussiens en hommes, en argent, en territoire, et nous les égalerons en persévérance, même s'ils persévèrent, comme ils y seront obligés, si leurs projets ont quelque chance de succès.

Voilà, mon cher... je vous le dis franchement et sincèrement, la condition actuelle des faits et l'état des esprits en France. Je suis très désireux que cela soit connu en Angleterre, et qu'il n'y ait pas dans le pays d'erreur sur nos sentiments nationaux et sur les éventualités de l'avenir. J'ai consacré toute ma vie politique à créer et à maintenir des liens d'amitié et une alliance sans entraves entre la France et l'Angleterre.

Je pensai, et je pense encore, que cette alliance est une garantie de l'honneur moral des deux nations, de leur prospérité matérielle et du progrès de la civilisation universelle.

Je puis rappeler la douleur et l'appréhension que j'éprouvai en 1867, alors que je croyais la puissance de l'Angleterre mise en danger par la grande insurrection de l'Inde. Je me souviens aussi que les sentiments de la France à cette époque étaient en parfaite harmonie avec les miens.

Aussi, est-ce avec une douleur mélangée de surprise que je vois maintenant plusieurs Anglais si ouvertement hostiles à la France. Cette lettre est bien longue, mon cher...., et j'ai encore beaucoup à vous dire; mais je dois maintenant terminer, et je suis toujours à vous très cordialement.

GUIZOT.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 27 septembre 1870.

Le marché monétaire est encore difficile, mais il ne s'est pas opéré de changements importants depuis notre dernier bulletin. Dans les rues, le taux de l'intérêt est de 1 à 1 1/4 par mois les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales; de 1 1/4 à 1 3/4 et 2 les bons billets à billets No 1 et de premier ordre, de 10 à 11 par an le papier hypothécaire No 1 et de 12 à 15 le bon second.

L'or a ouvert à 112 7/8 à 113 contre 113 1/4 à New-York et fermé à 113 1/8 à 113 3/8 contre 113 3/8 à New-York. On a vendu $19,000 à 112 3/4 à 113 7/8, $1000, $2000 et $4000 à 113, $1000 et $3000 à 113 1/8, [illegible] Les banques américaines sont cotées à 109 à 109 1/2, les piastres mexicaines à 1 3/4 à 3 de prime sur l'or.

Dans le change étranger, il y a plus d'animation, mais les transactions n'ont pas été fortes. Les cours ont haussé avec l'or. Les opérations de sterling embrassent environ 20,000 livres, dont [illegible] [illegible]

Le change américain est resté ferme. Les banques ont tiré sur New-York à pair. [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Mardi soir, 27 septembre 1870.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2700 balles prises à des prix extrêmement irréguliers et en même temps matériellement plus bas, particulièrement vers la clôture. Tout en faisant remarquer que des ventes ont été faites tant au-dessous qu'au-dessus de nos cotes, nous cotons actuellement le low ordinary 9 à 10 c, ordinary à 11 à 12, good ordinary 13 1/4 à 15, low middling 14 3/4 à 15 c, middling 15 1/4 à 15 3/4, strictement middling à — à 16 1/4 et good middling 17 c.

Les chiffres ci-dessus accusent une baisse, depuis samedi, de 3/4 à 1 c de l'ordinary, de 1 1/4 c du good ordinary et du low middling, de 1 à 1 1/4 c du middling, et des grades plus élevés de 1 ct; une partie de cette décroissance a eu lieu hier, mais la plus forte s'est opérée aujourd'hui. Afin de montrer la marge considérable des prix payés nous dirons que le low middling s'est vendu à 14 1/4, 14 1/2, 14 3/4, 14 3/4 et 15; le strict à 14 1/2, 14 3/4, 14 3/4 et 15 1/4, et le middling à 16. Les prix les plus élevés de cette échelle ont été obtenus le matin de bonne heure.

Les ventes, durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 4150 et les recettes 5900 balles y inclus 29 balles des autres ports de livraison et 5061 proprement dites contre 3831 proprement dites durant le même laps de temps la semaine dernière et 7404 l'an dernier. Recettes proprement dites depuis le 31 août 19709 balles, contre 20601 l'an dernier. Les exportations, se sont bornées à 1480 balles à destination de N. York.

Les exportations d'aujourd'hui se sont opérées pour New York.

Les recettes, proprement dites, depuis vendredi soir, ont fourni 5061 balles contre 3831 durant le même laps de temps la semaine dernière et 7404 l'an dernier, et depuis le 31 août, 19709 balles contre 20601 l'an dernier.

ETAT DU COTON.

Stock en mains.......bal.		20696
Reçu aujourd'hui	718	22231
Arrivé précédemment	21608	
		43017
Exporté	1480	
Expédié précédemment	19902	21388
Stock en mains et à bord		21629

SUCRE ET MÉLASSE—Le lot de 5 boucauts de sucre, reçu hier matin, a été classé blanc clarifié et s'est vendu sur le champ 13 3/4 c la livre. Le mouvement se fait en ce moment par les commerçants qui vendent 10 1/4 à 10 1/2 cents la liv. de sucre commun de la Louisiane, 11 1/4 à 11 1/2 c pour le fair, 12 1/4 c pour le fully fair, 13 c pour le prime, 13 1/4 à 13 1/2 c pour la qualité de choix, 13 3/4 à 13 3/4 cents pour le jaune clarifié et 14 à 14 3/4 c pour le blanc. La mélasse recuite au plantation est cotée à 25 à 35 c le gallon, la recuite des raffineries de la ville 45 à 50 c. Sirop — le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST — Le steamer Mohawk ayant à sa remorque, des barges de St Louis, est arrivé ici depuis notre dernière revue.

FARINE—Le stock de farine est rond et le marché est calme et les acheteurs agissent assez à leur guise quant aux prix. La superfine est cotée à $450, la double extra $5 12 1/2 à $5 25, la triple extra $5 50 à $5 75 le baril, triple extra de choix à $6 à $6 50 le baril. Il s'est vendu aujourd'hui 400 barils de l'article, dont 100 de superfine à $4 80, 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $5 12 1/2, 50 de double extra à $5 80, 200 et 400 de triple extra à $6, 50 de choix à $7, 50 de $7 25, 1000 et 1000 d'extra de choix à des conditions privées.

MAÏS—Les approvisionnements de maïs ne sont pas forts, mais la demande de l'article est limitée et les prix en ont baissé. Ventes aujourd'hui de 3800 sacs, dont 400 de jaune ordinaire mélangé à 65 c, 500 de mélangé à 75 c, 250 de jaune mélangé et 400 de mélangé à 78 c, 200 de blanc à 80 c le boisseau.

AVOINE—Calme avec une tendance de prix en faveur des acheteurs; vente de 2800 sacs dont 200 de St Louis à 52 c, 500 à 54 c, 250 de 55 c, 1300 de à des conditions privées et 100 de vieux de choix 55 c le boisseau.

SON—En bonne demande, mais à des prix plus bas; ventes aujourd'hui de 2000 sacs, dont 1000 à 87 1/2 c, 300 et 300 à 90 c, 100 à 92 1/2 c, 200 à 93 c les cent livres.

FOIN—L'approvisionnement de foin est plus rond et les prix de l'article sont baissé: vente de 55 balles de prime de l'Ouest à $25 50, 100 de choix à $26 et 75 de à $28 le tonneau.

PORC—Le marché est calme et les prix de l'article sont plus bas. Vente de 50 barils de mess à des conditions privées. Les détenteurs demandent $26 à $26 50 le baril. Le détail se fait à $26 75 à $27 le baril.

BACON—15 barriques vendues à 14 1/2 c, 8 do à 14 3/4 c, 4 do de côtés clear ribbed à 17 1/4. Les épaules sont cotées calmes à 14 1/2 c les clear ribbed 17 c, côtés désossés 18 à 18 1/2 c, les jambons curés au sucre 22 à 25 c, la livre, selon la qualité.

SAINDOUX—Continue à être calme. Le saindoux est coté à 16 1/2 à 16 1/4c, en barils 19 à 20 c selon la qualité.

FARINE DE MAÏS—25 et 30 barils de l'article se sont vendus au débarcadère à $4 le baril.

WHISKY—100 baril de whisky rectifié de l'Indiana se sont vendus à des conditions privées et 16 barils de Bourbon patenté à $1 23 1/2 le gallon. Le marché est bien approvisionné de l'article et est calme. Le whisky de l'Indiana est coté à 85 c, étendard de Cincinnati à $1 le gallon.

RIZ—La demande de riz de la Louisiane est bonne et tous les envois de l'article qui nous arrivent se vendent rondement à 7 3/4 à 8 1/4 c la livre de chitta, 5 1/2 à 6 pour le No 2 ou battu, 6 1/4 à 7 1/4 c pour l'inférieur, 8 1/4 à 8 1/2 pour l'ordinaire à bon ordinaire, 9 à 9 1/2 c pour le prime et 10 cts pour la qualité de choix.

CHANDELLES DE STAR—L'approvisionnement de ces chandelles est faible, mais la demande de l'article n'est guère active à cause de la quarantaine établie au Texas. Ventes de chandelles de 11 oz à 13 1/2 cts, de 12 oz 14 1/2, 14 oz 16 1/2, poids plein 18 1/2 à 19 c la livre.

FROMAGE—Le marché manque de fromage de toute espèce. Le factory de choix rapporterait facilement 15 à 17 cents la livre.

VOLAILLE—Les poules se vendent au débarcadère $3 à $3 50 la dz. de poules venues à point et les jeunes $5 à $6.

ŒUFS—Les œufs se vendent à 28 à 30 c la douzaine.

BREAKFAST BACON—Le marché est dépourvu de l'article qui commanderait 21 1/4 à 22 1/2 c la livre.

HARICOTS—Il n'y a pas en ce moment sur le marché de haricots nouveaux.

POMMES SÈCHES—L'approvisionnement de pommes sèches est faible et l'article en bonne demande à 9 à 10 c la livre.

HUILE DE GRAINES—Calme à $1 22 à $1 25 le gallon.

COMESTIBLES—Le marché en est bien pourvu, mais il est calme à cause de la quarantaine établie en ce moment au Texas. Les pommes de terre de St Louis sont cotées à $3 75 à $3, celles de l'Ohio, $3 75 à $3 85; les oignons se vendent à $2 50 le bl. Les pommes $2 50 à $3 50 le baril, la choucroute $13 à $14 le baril, les choux $15 à $20 le panier. Les betteraves $2 à 2 50, les carottes $2 à $3; le réfort $10 à $12 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 28 sept. 1870.

Arrivé hier—324 bœufs du Texas, 622 veaux et veaux d'un an, 354 moutons.

A vendre—344 bœufs du Texas, 187 veaux et veaux d'un an, 27 cochons.

A vendre—1674 bœuf du Texas, 555 veaux et veaux d'un an, 746 cochons, 752 moutons, 14 vaches à lait.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille, Mercredi matin, 28 septembre 1870.

La journée d'hier a été agréable sous le rapport de la température; une bonne brise du Nord-Est avait amoncelé des couches de nuages, et les rayons du soleil ont été interceptés presque toute la journée.

Peu d'arrivages et de départs; ce qui signifie peu d'activité [illegible] affaires de la Levée.

[illegible]

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

SPALDING, BIDWELL & McDONOUGH, Directeurs et Propriétaires.

[illegible]

LA TROUPE COMIQUE, (de la Gaîté.)

POUR CES SPÉCIALITÉS.

Cette troupe est composée de plus de QUARANTE ARTISTES CHOISIS.

[illegible] DES BURLESQUES, NATIONALES, DRAMATIQUES et INSTRUMENTATIONS.

Les portes seront ouvertes à 7 heures, et les représentations commenceront à 8 heures moins un quart.

Le bureau sera ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. 17 sept

PREMIER GRAND PIC-NIC

—ET—

SOIRÉE DANSANTE

—DONNÉS PAR LE—

Conclave Ionic No 11, S. W. M.,

AUX FAIR GROUNDS,

Dimanche, 30 octobre 1870.

PROGRAMME.

GRAND JEU de Base-Ball entre trois joueurs choisis des Créoles contre les Washington et Hancock.

Les jeux commencent à midi—prix: un pot à eau en argent.

Course à pied de pompiers, 1/4 mille—prix: une coupe en argent.

Course à pied pour les membres de l'Ordre—prix: une épinglette de l'Ordre.

Course à pied pour le public—prix: une montre en argent.

Course en sacs, 50 yardes—prix: une pièce d'or de $5.

Course de buggies, 1 mille—prix: une jolie bride.

Course de chevaux, 1 mille—prix: fouet monté en argent.

Course de wagons, 1 mille—prix: 1 balle de foin.

Course de mules, 1 mille—prix: 1 paire d'éperons.

Course de laitiers, 1 mille—prix: 1 jeu de mesures.

Course au cochon—prix: le cochon lui-même.

Les danses commenceront à 5 heures P. M.

A 9 heures, grand feu d'artifices.

Cartes d'entrée ....50 cents.

Dames et enfants, gratis. 25sept

Au Profit des Blessés Français et Allemands.

Un Grand Bal Paré et un Concert-Promenade seront donnés au Pavillon Douchand, à l'extrémité du chemin de fer du Lac Pontchartrain,

SAMEDI SOIR, 1er OCTOBRE 1870,

Au Profit des blessés français et allemands.

Le produit de la soirée sera versé en parts égales entre les mains des Consuls de France et d'Allemagne à la Nouvelle-Orléans.

PRIX DU BILLET: DEUX PIASTRES.

—Directeurs—

Louis Schneider, Henry Stumberg, F. Rickert, Isidore Levi, Emile Maier, J. A. Blaffer, Wm. Todt, Wm. Davis, John H. Frerichs, H. F. Klumpp, W. M. Sommers, Chas. Wagner, G. Bruning, J. Rasmeyer, F. Deuchand, Hy Norman, Chas. Cavaroc, L. E. Marchand, Paul Esteban, Louis Pioge, J. Fiquet, S. Cambon, H. Zebal, Hugo Lehmas, F. Laborde, B. W. Hebrard, Aug. Tournetaire, Max Kimmel, J. Tujague, Jules Cassard, Theo. Toquino, Chas. Ever.

—Comité d'Invitation—

Theo. Toquino, J. A. Blaffer, J. Levi, Wm. Todt, J. Tujague.

On peut se procurer des Billets chez tous les marchands de musique et les libraires, ainsi qu'avec les Directeurs.

Il a été pris des arrangements avec la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain qui a obligeamment consenti à faire circuler des trains toutes les heures jusqu'à onze heures du soir et à en faire partir un du Lac, pour le retour, dimanche, à trois heures du matin, sans faire payer les personnes qu'il y trouveront.

Les personnes désirant des invitations pour dames sont priées de s'adresser chez J. A. Blaffer, au 21 Bienville, ou chez M. Isidore Levy, 169 Poydras, ou bien aux membres du Comité d'invitation. Il ne sera plus délivré de billets d'invitation après la veille au soir du bal. 27 sept

Propriétés à vendre et à louer.

A VENDRE,

GROCERIES. L'établissement situé à l'angle des rues Greatmen [illegible] et Bourgogne, faisant de bonnes affaires. Le propriétaire devant changer son genre d'affaires, disposera aussi de la propriété, si l'acheteur de l'établissement le désire.

S'adresser sur les lieux. 25 sept—2t

Grocerie à vendre.

GROCERIES. A vendre, pour cause de départ, une GROCERIE bien achalandée, située encoignure St Bernard et Villeré. S'adresser sur les lieux.

A louer,

Pour le 1er octobre, les maisons Nos 97 1/2 et 99 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine; chacune convenable pour une petite famille. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A LOUER,

La résidence en briques située à l'angle Nord-Ouest des rues Bourbon et Quartier, avec installations de gaz, chambre à bain, etc., le tout en parfait état.

S'adresser à C. Dufour, rue Bienville.

A LOUER.

Une jolie résidence, située rue Columbus entre les rues Dorgenois et Broad, maison haute ayant quatre grands appartements, avec galerie au sud et galerie devant, et un grand cabinet. Les dépendances se composent de cuisine, chambre à domestique, poulailler, chambre à laver, deux grandes cours, etc., etc.

S'adresser à E. L. BERCIER, Angle des rues Dorgenois et Columbus.

A LOUER,

La résidence délicieusement située au coin du Chemin du Bayou et de la rue Claiborne. Le terrain a 90 sur 170 pieds. La maison repose sur des piliers en briques; elle a une grande galerie devant, entourée d'un jardin planté d'orangers, de figuiers, de magnolias, etc. [illegible]

W. F. CHAPMAN, No 69 de la rue Carondelet.

A LOUER,

Pour le 1er octobre, le haut de la maison située à l'encoignure des rues Bourbon et St-Louis. Convenable pour une pension.

Pour les conditions, s'adresser chez Mme Vve CHARLES LABORDE, No 41, rue d'Orléans, à côté de la pharmacie de M. Clavel.

Maison à louer.

A LOUER—Une maison basse, ayant cinq grandes chambres à feu, une galerie fermée, deux cabinets et office. La cuisine a cinq chambres à feu et une cave, water-works, cave, etc. Le tout en parfait état, et offrant tout le confort désirable. S'adresser à coté, No. 30, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti. 22 sept

RESTAURANT A LOUER.

La grande maison avec balcon, 109 rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, convenable aux affaires de Restaurant et Chambres garnies. S'adresser à JAMES S. ZACHARIE, Chez E. Pilsbury, 51 rue Carondelet.

Installations et Fonds de Pharmacie à vendre.

Toutes les installations et le fonds de la pharmacie No 46, rue Royale, seront vendus à l'amiable, à des prix réduits, soit en bloc soit par lots, au gré des acquéreurs. S'adresser, immédiatement, sur les lieux.

A LOUER.

A partir du 1er octobre, la MAISON située à l'encoignure sud-est des rues Kerlerec et Bourgogne, à un îlet de la ligne du chemin de fer de l'Esplanade. S'adresser au bureau de M. C. Dufour, No. 79, rue Bienville.

A Louer,

Le rez-de-chaussée du magasin No 224 de la rue St Charles, en face de l'Hôtel St Charles. S'adresser à Edouard Barnett, au No 18 de la rue Royale, Nlle-Orléans.

A LOUER.

UN magasin pouvant être divisé en deux appartements au premier avec vérandah et entrée particulière sur la rue, situé au No 24 rue Bourbon, près Douane. Le magasin sera occupé par un marchand de meubles jusqu'au 1er octobre.

S'adresser à LE BLOND, Rue Bourbon, 101.

A Louer

LE beau logement situé au-dessus du magasin de T. Moreau, encoignure Royale et Toulouse. Possession sera donnée au 1er octobre.

T. MOREAU, Coin Royale et Toulouse.

A Louer,

Une belle et grande MAISON BASSE, située rue des Ursulines, No 109, entre Rempart et Champs. Possession en sera donnée le 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A vendre,

CAFÉ DE L'OPÉRA, pour changement de commerce.

'NORMANDIN.

A louer.

Boulangerie à vendre ou à louer. PAR la mort d'un des associés, la BOULANGERIE bien connue de Marshal & Cie. est à vendre ou à louer à des termes très avantageux. Pour plus amples informations, s'adresser sur lieux, rue Dryades, No 239, entre Poydras et Perdido.

A louer,

UN TERRAIN 64 sur 120 pieds, rue des Remparts, No 381, entre St. Philippe et Ursulines. Une partie des améliorations peuvent être données au gré du preneur, avec un bail de 3 à 5 ans. Emplacement convenable pour un dépôt. Une grande maison de 2 chambres et 2 cabinets, est bâtie à l'un des angles du terrain.

Pour les conditions s'adresser au No 89 rue de Chartres.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

RUE ROYALE.........16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs: Pleyel, Erard et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

Prix très modérés.

BONNIN & ESCOUDIER

Sugar Train.

[illegible]

AMB. CARRIÈRE. EMILE CARRIÈRE.

A. CARRIÈRE & CO.,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, etc.

No. 21, rue Bienville.

[illegible]

GREGORY & DAVIS,

Au No 112 de la rue Carondelet,

Anciennement 82 de la rue du CANAL.

Agence générale pour la vente de MACHINES A COUDRE.

—Marchands de—

Attachements de machines, aiguilles, fil, coton et de soie.

Toutes les variétés d'ouvrages de main et de fantaisie à trier.

Ils viennent de recevoir de New-York un assortiment de

Boleries en couleur, fils et aiguilles qu'ils offrent à des prix réduits. Les dames feraient bien de s'adresser à la maison.

Ils sont prêts à réparer toute espèce de

Machines à coudre,

dans le plus bref délai.

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

[illegible]

LE BAUME No 1 DU Dr. RICHAU guérit des ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. [illegible]

LE BAUME No 2 DU Dr RICHAU guérit les affections mercurielles et des rhumatismes.

Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU guérit radicalement de toutes les affections des voies urinaires. Prix, $3 la bouteille.

L'ÉLIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et les faiblesses générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il n'y a de véritable que ceux que contiennent des bouteilles sur lesquelles sont soufflés les mots "Dr. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, seul propriétaire."

S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228, Varick st., N. Y.

Agent à la Nlle Orléans, JOHN FLEMING, Au coin des rues Magazine et Natchez.

Le Dr. J. BRADFIELD,

"Female Regulator"

Le Meilleur Ami

DES FEMMES,

A ménagères menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie des os et de la matrice, des pertes des toute urines, des maux de TÊTE, des douleurs au DOS et à FAISNE, arrête la menorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres frissons.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur santé et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Georgie.

Prix.................$1 50 la bouteille

A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO., R. J. HART & CO., BALL, LYONS & CO.

Et au dépôt de Médicaments patentés de FLEMING.

DIPLÔME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Athènes, Alabama, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN

AROMATIC BITTER CORDIAL

—OU—

Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR A. A. PEYCHAUD.

[illegible]

E. MONTEUX, Droguiste, Coin Chartres et Bienville, Et par les principaux droguistes et marchands de groceries.

AVIS.

AVIS est donné que la société HERRMANN, LEVY & Co., de cette ville, est dissoute, aujourd'hui par le consentement mutuel.

S. HERRMANN, S. LEVY, JOS. ISRAEL.

Nouvelle Orléans, 1er septembre 1870.

CHANGEMENT DE BUREAUX.

MM. HERRMANN, LEVY & Co., en liquidation, ont transféré leurs bureaux, du No 89 de la rue de Chartres au No 40 de la rue Vieille-Levée.

JOSEPH GRAFF,

TAILLEUR,

Au No 37 de la rue de l'Hôpital, entre les rues Chartres et Vieille-Levée.

Nlle-Orléans (Lac.)

F. B. ERNEST. FRÉDÉRIC ERNEST.

ERNEST & CO.,

Facteurs de Coton et Négociants Commissionnaires,

Au No 38 de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

Infirmerie de la Nouvelle-Orléans

Au No 142 de la rue du Canal, sous la direction des Drs CHOPPIN, BRICKELL, BEARD & BRUNS

REÇOIT les personnes atteintes de la fièvre jaune et d'autres maladies. Elle est ouverte à toute heure du jour et de la nuit. Les malades y reçoivent les meilleurs soins.

J. DICKSON BRUNS, D. M., Médecin résidant.

TABACS.

FABRIQUE DE TABAC A LA VAPEUR.

J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti.

(Succursale No 65 de la rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas.)

Importateur de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne l'assortiment le plus complet qu'on puisse trouver dans son genre de commerce, à la Nouvelle-Orléans, comprenant:

[illegible]

TABACS A FUMER: Maryland, Virginia, Perique, Vélocipède et Right Power du Maryland, [illegible]

TABACS A PRISER: [illegible]

TABAC

SOUS TOUTES LES FORMES.

USINE A VAPEUR.

L. MOULOR, 35 rue de la Vieille-Levée, angle de la rue Bienville, [illegible]

Dépôt de Riz du Sud.

D'AQUIN & PHILIPPI,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

Au No. 47 de la rue Poydras.

[illegible]

C. H. MILLER & CO.

CONFISEURS EN GROS,

Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.

[illegible]

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE, No 24 Nlle-Levée.

F. GONTHIER,

—a transporté son— ÉTABLISSEMENT DE TAILLERIE, [illegible]

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

[illegible]

F. BONTEMPS,

[illegible]

INSTITUTIONS.

Collége Jefferson, Ste-Marie, Paroisse St-Jacques.

LUNDI PROCHAIN, 3 octobre, un des Pères Maristes se trouvera, à midi, sur le steamer belle malle W. S. PIKE pour se charger des jeunes gens qui vont au Collége.

JEFFERSON ACADEMY,

[illegible]

G. J. LORD,

RUE CONTI.

[illegible]

Collége de la Passe Christian.

L'OUVERTURE de ce Collége est fixée au mardi 4 octobre. Le Frère Isaiah, Président, sera, [illegible]

COLLEGE DE SPRINGHILL,

PRÈS MOBILE, ALABAMA.

L'OUVERTURE de cette Institution aura lieu le 3 octobre 1870.

Les conditions (pour dix mois) sont: Moitié payable tous les six mois, en monnaie courante, et d'avance, comme suit:

[illegible]

Aux Rév. PÈRES JÉSUITES, au coin des rues Commune et Baronne, Nlle Orléans, ou à F. POURSINE & CO., Agents, Au No 35 de la rue Natchez, Nlle-Orléans.

ST-ALOYSIUS ACADEMY.

COIN CHARTRES ET QUARTIER.

LA prochaine session annuelle de cette Institution, que dirigent les Frères du Sacré-Cœur, commencera le 15 septembre. Le cours d'études comprend le français, l'anglais et l'allemand, avec les autres branches des institutions commerciales. Pour plus de renseignements, s'adresser à l'Académie.

Institut St-Charles,

104 et 106, rue Bourbon.

LES études de ce pensionnat recommenceront le 1er septembre prochain, ainsi que tous les cours pour internes et externes. Langues Anglaise, Française, Espagnole, Sciences, Mathématiques, Littérature, Histoire. Arts utiles et Arts d'agrément.

L'enseignement du Piano et du Chant est confié à des professeurs du premier ordre. Le corps enseignant est composé de personnes de mérite et d'expérience.

Plusieurs dames institutrices dirigent l'établissement jusqu'au retour très prochain de Madame MAUE-LEFRANC, actuellement en Europe.

Institution des Saints-Anges.

LES SŒURS DE LA SAINTE-CROIX ont l'honneur d'annoncer aux familles et au public qu'elles ont pris la direction de l'ouverture et de celle de la Sainte-Marie, [illegible] Les classes d'externes ouvriront le 1er septembre et les internes à la fin de juin. [illegible]

RÉOUVERTURE

—DU—

COLLÉGE COMMERCIAL DE ST-STANISLAS,

A LA BAIE ST-LOUIS, Miss.

LES réouverture de cette institution connue, ciale bien connue, aura lieu le 15 SEPTEMBRE et les classes continueront jusqu'au juillet 1871. Les enfants devront entrer au collége au commencement de la session, afin de pouvoir suivre les cours.

Le Collége St. Stanislas a obtenu une charte de la législature, et il est autorisé à délivrer des diplômes.

Les cours se composent des études françaises et anglaises ordinaires. L'espagnol et l'allemand se feront sur demande.

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser au Président du collége.

FRÈRE FLORIMOND,

ou au Directeur du Collége St. Aloysius, coin des rues Chartres et Quartier, Nouvelle Orléans.

INSTITUTION DUREL,

91..........Rue Bourgogne..........91

RÉOUVERTURE de ses classes: JEUDI, 1er Septembre.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME DERON, No 25, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

COLLÉGE JEFFERSON SAINTE-MARIE, St-Jacques, Lne.

[illegible]

Institution de Jeunes Demoiselles

sous la direction de

Mme PORTIER,

Ancienne Institution BAQUIN.

CHEMIN DU BAYOU.

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane)

BATON ROUGE, LOUISIANE,

FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ÉTAT

Nouvelle Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le deuxième mercredi de juin 1871. [illegible]

Le Bureau Académique

[illegible]

Cours des Études.

[illegible]

Librairie, Appareils ou Cabinets.

[illegible]

Admission

[illegible]

Dépenses

[illegible]

Discipline.

[illegible]

J. A. D'HAMECOURT & Co.

J. A. D'HAMECOURT.......F. DEGUILHEM.

[illegible]

AVIS.

NOUS avons formé, aujourd'hui, une société, au No. [illegible] de la rue Vieille-Levée, entre les rues de [illegible] sous la raison HERRMANN, VIGNES & CO., [illegible]

S. HERRMANN, P. VIGNES, JOS. ISRAEL.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1870.

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de Singer, pour les familles.

LE SUCCÈS EST LA MEILLEURE PREUVE DE SUPÉRIORITÉ.

[illegible]

Aux Planteurs de Riz et de Coton.

UNE MACHINE à battre en grange [illegible]

[illegible]

AVIS.

LE DOCTEUR [illegible]

J. MAGET,

[illegible]

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

16 & 18..........ST-LOUIS STREET..........16 & 18

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 9 août 1868.

CHAS. T. HOWARD..........Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - $50,000

CLASSE N.

Tirage, le SAMEDI, 8 oct. 1870, à la Nlle-Orléans.

HOWARD, SIMMONS & Co..........Contractants.

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $10 seulement

[illegible]

Billets entiers: $10—coupons en proportion. Lots payables en plein, sans déduction. Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président, Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

Enregistrement.

BUREAU DU PRÉPOSÉ A L'ENREGISTREMENT DES VOTANTS, Nouvelle-Orléans, 9 Septembre 1870.

AVIS est donné que les bureaux des enregistreurs-assistants d'enregistrement des électeurs de la ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts aux endroits ci-après indiqués, et resteront ouverts jusqu'au VENDREDI, 23 Octobre 1870, exceptés les dimanches et les jours de fête mentionnés par la loi.

Heures des bureaux, de sept heures du matin à midi, et de deux à sept heures du soir, tous les jours.

Conformément au paragraphe cinq de la section quarante-trois de "l'Acte pour pourvoir à la révision et à la réglementation des votes des votants enregistrés de l'Etat, etc., approuvé le 16 mars 1870, l'enregistrement des votants de la paroisse d'Orléans sera fait au complet (nouveau.)"

TOUS LES ÉLECTEURS (ayant qualité) de la paroisse d'Orléans, qu'ils aient ou non été enregistrés devront s'adresser pour être enregistrés, à son préposé-assistant du ward qu'ils habitent.

Bureaux:

PREMIER WARD—Au No 468 de la rue des Magasins, entre Terpsichore et Melpomène.

DEUXIÈME WARD—Au No 236 de la rue des Magasins, entre Calliope et Gaienne.

TROISIÈME WARD—Au No 80 de la rue Liberté, entre Perdido et Poydras.

QUATRIÈME WARD—Au coin des rues Tréné et Conti, en arrière.

CINQUIÈME WARD—Au No 116 de la rue Dauphine, entre St Pierre et Toulouse.

SIXIÈME WARD—Au coin de la rue Villeré et de la rue Bayou.

SEPTIÈME WARD—Au No 14 de la rue des Français, coin Victoire.

HUITIÈME WARD—Au coin des rues Piété et Craps.

NEUVIÈME WARD—Au Nord de la rue Louisa, entre les rues Remparts et Bourgogne.

DIXIÈME WARD—Au No 176 de la rue des Magasins, près Magasins.

ONZIÈME WARD—Au No 738 de la rue des Magasins, pas la rue Washington.

DOUZIÈME WARD—Rue des Magasins, en face du "Market House."

TREIZIÈME WARD—Rue des Magasins, entre Napoléon et Valmont.

QUATORZIÈME WARD—Au coin des rues Walnut et Water.

CINQUIÈME DISTRICT (Alger)—A "Tool Park Hall."

E. P. BLANCHARD, Préposé à l'enregistrement des votants de l'Etat et surintendant de l'enregistrement, Paroisse d'Orléans.

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

21 ET 23....RUE DU CANAL....21 ET 23.

Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,

LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dans l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.

NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.

MÉDECINS.

Le Dr. Jules HOMBERGER,

Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris.

OCULISTE,

140........RUE DU CANAL........140

Consultations de 11 à 3 heures.

E. A. LANDRY.

De la Faculté de Paris,

68, ... Dumaine, encoignure Royale...... 68

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

LE Dr. LANDRY a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE,

[illegible]

EDWARD BEALE JR. ALPHONSE LAINE.

BEALS & LAINE,

Marchands de Charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.

[illegible]

SPENCER FIELD, JR. WALTER O. BELL.

Field & Bell,

Marchands en gros et en détail, de CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS

[illegible]

P. & R. DE VERGES,

MARCHANDS DE

Charbon,

ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG.

Nos. 170 Rue Gravier et 28 Rue Rampart.

[illegible]

Charbon! Charbon! Charbon

BOYD, WILMOT & Co.,

Au No. 165 de la rue Poydras.

[illegible]

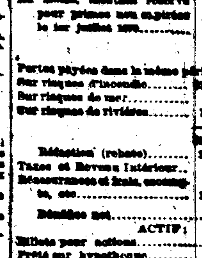

HAVING ascertained that the very general [illegible] of our Champaign bottles [illegible] 1870 the wax shall be suppressed and a plain tin Capsule bearing the word of our [illegible]

KRUG & Co.

A. ROCHEREAU & Co., New Orleans, General Agents for the United States.

Tonnellerie. Tonnellerie.

[illegible]

Au No 20 du Front [illegible] R. J. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS vs JOHN CORDUKES.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 24,241.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé, par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS vs JOHN CORDUKES.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,244—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GEORGE NUNGESSER vs la veuve MARY A. STEVENSON (Marie Anne Westverton veuve de Joseph B. Stevenson).

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT—Pour la Paroisse d'Orléans, No 24,290—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES MARCHANDS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS vs. ALFRED KEARNY.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 1819—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Dame A. A. Fayerweather, Geo. Whipple Sec. &c. subrogé vs. l'Eglise Africaine Méthodiste Episcopalienne de la Nouvelle-Orléans.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 281—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt neuf d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION de feu JAMES BARRY, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 33,300—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 d'août 1870 à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trois d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No. 14, rue Dauphine, trois maisons après la rue du Canal.

[illegible]

$20 Seulement $20.

LE Dr. CHS. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que ses prix seront [illegible]

Préservez vos dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN DENTISTE

[illegible]

Dr. C. BLANCKE,

[illegible]

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

[illegible]

GRAND SUCCÈS.

[illegible]

Le Dr. A. P. McLAIN, chirurgien-dentiste, [illegible]

Le Dr. J. S. Knapp,

CHIRURGIEN DENTISTE,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve.

Pour clore consignations.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

50 caisses Bottes et Composés [illegible]

PAR E. ROGER & CO—E. Roger, Encanteur—JEUDI 29 septembre, à onze heures, à 10 heures, à leurs salles d'encan, [illegible] de la Vieille-Levée—

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment complet pour la campagne et la ville, [illegible]

—Aussi—

50 caisses bottes et souliers [illegible]

Conditions à la vente.

Les marchands particuliers des alentours de la ville et de la campagne sont appelés à cette vente qui sera positive et sans réserve. 25 sept

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Violons, Boîtes à Violons et Harmoniums avariés.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Salle d'encan, 66 rue de Chartres—MERCREDI, 28 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu pour compte de qui il appartiendra—

Un lot violons, boîtes à violons et harmoniums avariés.

Conditions—Comptant. 28 sept.

Habillements, Chemises, Articles de Toilette et Chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Salle d'encan, No. 66 rue de Chartres—MERCREDI, 28 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

26 lots HABILLEMENTS et CHEMISES.

—Aussi—

Un assortiment d'ARTICLES DE TOILETTE, CHAPEAUX, &c.

Conditions—Comptant. 28 sept.

PAR LOUIS STERN & BROS.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & Bro.—M. Stern, encanteur—MERCREDI 28 septembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres, il sera vendu—

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un assortiment de chaussures d'hommes, de jeunes garçons, de dames, de demoiselles et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente.

PAR S. GUINAULT.

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 29 septembre 1870, il sera vendu, à midi, rue Toulouse No 10, entre Chartres et Royale:

Un lot de meubles de ménage, consistant en bois de lits et literies, tables, chaises, glaces, armoires, sofas, lavabos, pendules, etc., etc.

Conditions, comptant.

FONDS DE MAGASIN.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 28 septembre 1870, il sera vendu, à 10 heures et demie, rue de Chartres No 24, entre Bienville et St-Philippe.

Le fonds du susdit magasin, consistant principalement en outils, fer, cuivre, poêles, chaudières, vitrieres, chaudrons [illegible] épinglettes, boutons, etc., etc.

Conditions, comptant. 27 sept

Jolie maison à étage sur la rue Villeré, No. 177.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 1er octobre 1870, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs de l'Hôtel St.-Charles, rue St.-Charles—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Villeré, entre Ursulines et Ste-Anne, sur 96 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur: ensemble une jolie maison à étage, couverte en ardoises avec balcon sur la rue ayant deux belles pièces au rez-de-chaussée et quatre chambres au-dessus, cuisine haute de deux chambres, citerne, latrines, water-works, cour carrelée, etc. [illegible]

Conditions. Moitié comptant, le reste payable à un crédit d'un an [illegible]

Acte de vente par-devant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur [illegible]

CAFÉ.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 29 septembre 1870, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse—

Le fonds d'un café [illegible]

Conditions—comptant. 28 sept

JARDIN MAGNOLIA,

AU PONT DU BAYOU.

En face du dépôt des chars de la rue de l'Esplanade.

LE besoin d'un jardin où [illegible] pouvaient venir se récréer, se trouvait vivement senti, le soussigné, cédant à de nombreuses sollicitations, a consenti à ouvrir le Jardin Magnolia, qu'il a l'intention de rendre le plus beau du pays.

Un corps de musiciens, qui vient d'arriver d'Europe, y fera entendre de la délicieuse musique toutes les après-midi. [illegible]

GEO. MERZ, Propriétaire.

Vins—Liqueurs—Provisions—&c.

J. CAZAUX, Bordeaux. M. VERGNOLE, Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,

73..........VIEILLE-LEVÉE..........73

MAISON FONDÉE EN 1861.

IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Rhum, Cognac et Eau-de-vie, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.

Prix modérés et qualité supérieure.

G. W. DUNBAR & SON,

13 et 14......RUE St-LOUIS......13 et 14

Nouvelle-Orléans.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

de toutes espèces

Liqueurs françaises, [illegible]

Entrepôt de Tapis.

E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue de Chartres.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

NOUS avons l'avantage d'informer le commerce de la ville et de la campagne que nous venons de recevoir de nouveaux articles reçus directement de Liverpool, par les "Castilla" et le "Sorrento." [illegible] NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Plis, Ingrain, Laine, Hollande, Vénitien, Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, en toutes les grandeurs et qualités, 26 pouces de large. TOILES CIRÉES, de diverses largeurs jusqu'à 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Écosse. NATTES—Chine, Coco, Belgique, de toutes les variétés. Stores, rideaux, articles de tapissiers, linge de table, nappes, draps de lit, etc., etc. Ameublements, toiles et les variétés.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Kerlerec et Poeyfarre,

(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à égrener, moulins à scie, &c.

Bouilloires de toute espèce, cheminées et doubles de bateaux, en fer, barres de grilles et autres pièces de fonte.

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ LE

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL

ET DU

NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés de finesse.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants.

Bureau, No 34 de la rue de Chartres.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Atlantic" d'Assurance

De la Nlle-Orléans

Au No 30 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1870.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie son QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

Montant des primes, du 1er juillet 1869 au 30 juin 1870:

[illegible]

ACTIF:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie authentique des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 5 juillet 1870.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de VINGT PIASTRES par action, lequel dividende sera payé au comptoir des actionnaires [illegible]

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

DIRECTEURS:

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Marchandises sèches et Lingerie: Marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—Alex. Levy, Encanteur—Bureau, No. 26 de la rue de Chartres—MERCREDI, 28 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Casimirs et satinets unis et fantaisie, draps, doeskins, jeans, tweeds, flanelles, rouges, blanches, bleues; alpagas, mérinos, mousselines laine, plaids laine, popelines unies et fantaisie, soieries, cotonnades, coutils à matelas, denims, striped, jeans, toiles, indiennes françaises et américaines, [illegible] lingerie, chemises en couleur, [illegible] nappes, serviettes, &c.

—Egalement—

6 balles couvertures grises et couvertures brûlées [illegible]

—ET—

Diverses marchandises, pour le compte de qui il appartiendra, [illegible] retirées du bateau à vapeur [illegible]

Conditions, à la vente.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bonne Résidence dans le Second District.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, le 1er octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

Cette bonne et agréable résidence, maison basse avec attique, rue Ursulines, entre les rues Dupré et White. Le terrain mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Ursulines, 73 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur, sur une ligne de 96 pieds 8 pouces et 8 lignes et 117 pieds 3 pouces sur l'autre. La maison a le toit en ardoises, galerie sur la façade, 2 chambres et un "store room", cuisine ayant 2 chambres, chambre à bain, 2 citernes, puits, une partie de la cour pavée.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 et 18 mois de crédit, portant intérêt à 8 pour cent par an, en billets garantis par hypothèque, et les cinq pour cent honoraires d'avocats. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. L'acquéreur devra acquitter le paiement des taxes de 1870.

Acte de vente et les timbres des États-Unis, aux frais des acquéreurs, par-devant A. Hero, notaire public.

PAR J. DEJAN JR.

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 29 septembre 1870, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, mulets pur sang; beaux mulets d'habitations et de ville, &c., &c.

—Egalement—

Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux—Saisies.

Ventes régulières: Lundi, Mercredi, et Vendredi.

PAR J. DEJAN, Jr., Encanteur.—Bureau et salle d'encan, No 109 de la rue Gravier.—Il sera vendu MERCREDI, 28 septembre, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 109 de la rue Gravier, entre Camp et St. Charles—

Meubles, pianos, meubles de bureaux, etc. [illegible]

Conditions, comptant et billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR B. J. MONTGOMERY.

Grande Vente de tout le Fonds

—DE—

L'HOTEL D'ORLÉANS,

Contenant plus de 70 chambres bien meublées. Vente à l'encan.

PAR B. M. & B. J. MONTGOMERY, encanteurs.—Il sera vendu, MERCREDI, 28 septembre 1870, à 10 heures et demie du matin, à l'Hôtel d'Orléans, aux Nos 131 et 133 de la rue de Chartres, entre les rues St Louis et Toulouse—

Tout le contenu de l'Hôtel d'Orléans—consistant en plus de 70 chambres—meubles de chambres à coucher, en acajou et en noyer, bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, tables, chaises, sofas, tapis, miroirs français, [illegible]

—EGALEMENT—

Un bon piano.

—ET—

Un bon billard avec billes, queues, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 29 sept., à 11 heures, à leur salle d'encan, au No. 80 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

PAR O. VALETON.

Farine! Farine! Farine!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—MERCREDI, 28 septembre, à la Bourse du matin, il sera vendu au No. 31, rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Natchez—

107 barils farine "City Mills."

O. VALETON,

ENCANTEUR.

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, saindoux, beurre, fromage, beurre, salaisons, [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.

Couronnement pour le feutre à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1865 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS. (Non inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre isolant, feutre à crin, &c., &c. Fabrique de feutre, de Logan, à Belfast, et Nos 11 et 22, Milllar Street, Londres.

[illegible]

J. G. LINGHAM & Co, agents, Au No 7 de la rue Carondelet.

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 11,

Entre les rues Canal et Douane,

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toutes sortes de vins de choix.

Les Soupers, Dîners, Repas de Noces, etc., y sont fournis sans délai.—Il y a des salons particuliers en premier. Des chambres élégamment meublées peuvent être louées par semaine et par mois.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa bière et de son Ale, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boite à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. [illegible]

Aux Planteurs possédant ou ne possédant pas de moulins à coton.

COTON PASSÉ AU MOULIN POUR LA GRAINE.

UNE machine à huile de graines de coton [illegible]

[illegible]

S. B. CHURCHILL & BRO.

Au No 81 de la rue Tchoupitoulas, (entre les rues Poydras et Lafayette.)

OFFRENT aux marchands et aux planteurs de la QUINCAILLERIE et de la COUTELLERIE à des prix dont ils ne sauraient manquer d'être satisfaits.

[illegible]

S. B. CHURCHILL & BRO.

AVIS.

LE NOUVEAU DIRECTORY de 1871 sera bientôt publié. [illegible]

SOUTHERN PUBLISHING CO., Au No 5 du Commercial Place, RICHARD EDWARDS, Directeur.

MIRAMON & Cie.,

99 & 101 rue de Chartres,

MARCHANDS DE MEUBLES,

ÉBÉNISTES ET TAPISSIERS. [illegible]

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magasins et Ste-Andre, (Bureau pour le 4me, en premier.)

QUATRIÈME DISTRICT.

[illegible]

KASPAR AUCH, JOHN HENDERSON, LOUIS MATHIS, JOHN PURCELL.

DIRECTEURS:

[illegible]